



Effectifs en baisse, classes fermées : l'enseignement catholique au défi de la crise sanitaire

Les établissements privés catholiques sous contrat avec l'Etat font eux aussi état d'une rentrée compliquée. Huit mille élèves de perdus. Rapportés aux 2,1 millions scolarisés dans l'enseignement privé catholique sous contrat avec l'Etat, est-ce problématique ? Au SGEN, le secrétariat général qui chapeaute les 7 400 écoles, collèges et lycées sous contrat avec l'Etat, on prend cette baisse des effectifs très au sérieux.

« Cela fait trois rentrées scolaires successives [2018, 2019 et 2020] que nous perdons des élèves au primaire, mais, jusqu'à présent, la tendance dans le premier degré était compensée par une hausse des inscriptions dans les collèges et les lycées », a expliqué, jeudi 24 septembre, Yann Diraison, secrétaire général adjoint du SGEN, lors de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée. Pour la première fois en cette rentrée particulière, le solde net est négatif. La baisse démographique [liée à la diminution des naissances depuis 2010] ne peut pas en être la seule cause. »

La crise sanitaire est passée par là, et, avec elle, des « désistements de dernière minute » auxquels l'enseignement catholique ne s'attendait pas. « Un peu partout, des chefs d'établissement nous ont fait part de reports d'inscription ou de désinscriptions annoncés par les familles durant l'été », a expliqué jeudi le secrétaire général du SGEN, Philippe Delorme.

Les premières remontées, relayées par les directeurs diocésains (l'équivalent des rectorats dans l'enseignement public), sont venues du Centre, du Morbihan et de la Bourgogne, avant de s'étendre au reste du territoire. « On a vu se désister des familles que l'on savait en difficulté financière, mais d'autres, aussi, qui gagnaient bien leur vie jusqu'à présent, des artisans, des commerçants, des restaurateurs qui ont peur de l'avenir. »

« Incertitudes économiques »

Autant de familles qui, face aux « incertitudes économiques liées à la crise sanitaire », préfèrent reculer d'un an leur inscription dans le privé, et s'épargner d'autant les frais de scolarité, très variables d'un établissement à l'autre. Ou renoncer à y faire entrer leur enfant en maternelle pour patienter jusqu'au CP. Parmi les autres explications évoquées : la perspective de potentiels nouveaux confinements scolaires qui rendraient moins « évidents » les avantages attribués, par certains, à l'enseignement catholique – dans l'encadrement, l'aide aux devoirs, le remplacement des enseignants absents...

A l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, l'enseignement catholique a rappelé son souhait d'être associé à la politique d'éducation prioritaire en cours de refonte

« On a pu entendre ces dernières semaines que la crise nous procurerait un avantage concurrentiel » par rapport à l'enseignement public, a souligné M. Delorme, « il n'en est rien ». Au plan national, l'instance qu'il préside comptabilise cette année 14 855 inscrits de moins à l'école, pour 6 915 de plus dans les collèges et les lycées. En tenant compte de l'enseignement agricole privé, qui perd 783 élèves, on dépasse les 8 000 élèves perdus d'une rentrée sur l'autre.

Tous les départements – ou presque – sont concernés : les établissements privés parisiens perdent 243 élèves au primaire et 78 dans le secondaire ; ceux d'Amiens, respectivement 624 et 136 ; ceux de Lille, 1 987 et 70.

Même Créteil est touchée par cette érosion des effectifs – un territoire où, au premier jour de la rentrée, manquaient à l'appel près de 4 000 élèves du second degré dans le public. Elus et syndicalistes évoquaient alors, entre autres hypothèses, leur possible « fuite dans le privé ». Cela ne s'est pas vérifié : à Créteil, l'enseignement privé présente un solde positif dans le secondaire, mais de 712 élèves seulement ; les établissements du premier degré perdent, eux, 291 écoliers.

A l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, l'enseignement catholique a rappelé son souhait d'être associé à la politique d'éducation prioritaire en cours de refonte. « Nous avons rencontré à ce sujet [le ministre de l'éducation] Jean-Michel Blanquer, a fait valoir M. Delorme. Nous devons encore dans les jours qui viennent rencontrer [la secrétaire d'Etat à l'éducation prioritaire] Nathalie Elimas pour définir, ensemble, les modalités de notre participation. »

L'entrée de l'enseignement privé dans l'éducation prioritaire bousculerait des équilibres anciens : à ce jour, l'enseignement privé bénéficie de subventions selon une règle en vigueur depuis la loi Debré de 1959 : il reçoit 20 % du total des enveloppes de l'Etat puisqu'il accueille environ 20 % des enfants en âge d'être scolarisés.

Des centaines de classes fermées dans le privé

Alors que le dernier bilan des établissements fermés dans le public, arrêté au 17 septembre, a atteint 89 structures scolaires et 5 056 élèves testés positifs au Covid-19 (cumul sur sept jours), l'enseignement privé catholique a communiqué, jeudi 24 septembre, son premier bilan : 26 classes ont dû fermer durant la première semaine de septembre, 281 classes durant la deuxième semaine, 123 classes au cours de la troisième et 10, seulement, cette dernière semaine. « Ces chiffres peuvent se cumuler », a précisé le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme. Au total, ces fermetures ont touché 14 000 élèves.

Mattea Battaglia